



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

République française

AGEDI
Dépôt Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 30/09/2025
004-210402186-20250926-DE_2025_036-DE

Département des Alpes-de-Haute-Provence

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE THORAME BASSE

Séance du vendredi 26 septembre 2025

Date de la convocation: 19/09/2025

Membres en exercice : 11

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bruno BICHON

Présents : 6

Présents : Bruno BICHON, Monique JANIN, Florence FOURNEAU, Nicole HOGGE, Didier VIAL, Yvette MIGUEL

Votants: 9

Représentés: Florine DUPONT SENES par Florence FOURNEAU, Denis GARIN par Bruno BICHON, Robert LIAUTAUD par Yvette MIGUEL

Pour: 8

Excusés:

Contre: 0

Absents: Caroline CHAILLAN, Jean-Yves KISTON

Abstentions: 1

Secrétaire de séance: Florence FOURNEAU

Objet: Modifications des statuts du TE-SDE04 - DE_2025_036

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L 5711-1 et L 5211-20,

Vu la délibération n°05 en date du 2 juillet 2025 par laquelle le comité syndical du Territoire d'Energie - Syndicat d'Energie des Alpes de Haute Provence (TE-SDE04) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat,

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus,

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal que les statuts du syndicat inchangés depuis 2017, nécessitent d'être modifiés afin de :

- Modifier la nature juridique du TE-SDE04 en syndicat intercommunal à vocations multiples (SIVOM) au mieux de syndicat mixte,
- Tenir compte des évolutions juridiques,
- Clarifier l'accompagnement qu'il propose,
- Etendre ses compétences optionnelles

Les modifications juridiques concernent :

1. Le changement de catégorie du syndicat induit par le fait qu'il soit composé uniquement de communes,
2. La rédaction d'un préambule qui retrace l'histoire du syndicat depuis la création de la FDCE04 le 1er juillet 1981,

AGEDI
Dépôt Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité

3. La mise à jour des références juridiques, en lien avec l'évolution législative et réglementaire de l'AR: 30/09/2025 notamment le code de la commande publique et le code général des collectivités territoriales.

Afin de tenir compte des demandes qui émanent des porteurs de projet, il est nécessaire de clarifier les différents types d'accompagnements proposés par le syndicat et d'étendre ses potentielles compétences d'intervention pour indiquer précisément quel est le rôle du TE-SDE04 auprès de ses membres tiers.

Outre les infrastructures de recharge pour les véhicules électriques dont il compétent depuis 2016, le syndicat pourrait être habilité grâce à ses nouveaux statuts à intervenir en lieu et place de ses membres qui en font la demande dans les domaines suivants (voir article 4 du projet de statuts - compétences optionnelles) :

- Réseaux et infrastructures de communications,
- Gaz,
- Réseaux publics,
- Eclairage public,
- Energies renouvelables,

Le syndicat pourrait également intervenir dans le cadre d'activités accessoires pour le compte de ses membres ou de tiers en exerçant par exemple, des missions de conseil, d'assistance administrative, juridique, dans le cadre de ses domaines de compétences, réaliser des actions visant à accompagner les collectivités dans leurs démarches d'efficacité énergétique, organiser et mettre en œuvre une politique de gestion de Certificats d'économies CEE (voir liste exhaustive article 5-1 du projet de statuts).

Le syndicat exercerait ces actions selon les modalités de réalisation suivantes (Cf article 5-2 du projet de statuts) :

- Contrat de mandat dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage
- Transfert de maîtrise d'ouvrage dans le cadre de travaux coordonnées (Télécom - Eclairage public)
- Mutualisation de moyens, prestations de coopérations ou de service avec la conclusion de conventions correspondantes
- Mutualisation des achats agissant en tant que centrale d'achat, membre et coordinateur de groupement de commandes ou d'autorités concédantes

Il est demandé au conseil municipal d'adopter les modifications statutaires du TSE-SDE04 telles que présentées. Le projet des statuts est joint en annexe de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

APPROUVE les modifications statutaires du TSE-SDE04 telles que présentées.

AGEDI
Dépôt Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 30/09/2025 004-210402186-20250926-DE_2025_036-DE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24, Rue Breteuil - 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télécourrs citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/>) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Bruno BICHON



